



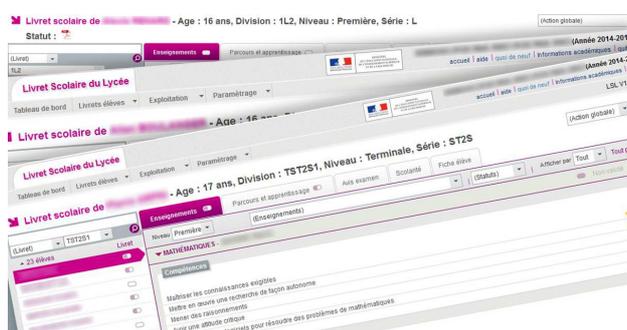
Accueil du portail > Scolarité et parcours de l'élève > Diplômes > Baccalauréats général, technologique et professionnel

Baccalauréats général, technologique et professionnel

Dématérialisation du Livret Scolaire du Lycée (LSL)

Afin de répondre à la nécessité de moderniser l'action publique et de faire entrer l'Ecole dans l'ère numérique, le livret scolaire papier, utilisé depuis 1890, est progressivement dématérialisé sous la forme du Livret Scolaire numérique du Lycée (LSL).

- ▶ **Des données plus accessibles, des délibérations anonymes**
- ▶ **La mise en œuvre dans les établissements : quelques étapes-clés**
- ▶ **Un gain d'efficacité**
- ▶ **Ressources d'accompagnement pour la mise en oeuvre du LSL dans les établissements**
- ▶ **Un déploiement progressif**



Outil d'aide à la décision des jurys du baccalauréat, le livret scolaire numérique du lycée facilite l'accès des élèves et de leurs familles aux informations qui les concernent. Il a également pour objectifs d'aider les enseignants dans les tâches d'évaluation et d'améliorer la fiabilité de l'ensemble de la procédure. Enfin, il permet une réduction importante des coûts liés à l'achat, à la manutention et au stockage des livrets.

Des données plus accessibles, des délibérations anonymes

L'élève et ses responsables légaux pourront désormais consulter le livret scolaire dès la première année du cycle terminal. L'élève pourra dialoguer avec l'établissement en vue d'une éventuelle rectification de ses informations personnelles et de ses évaluations.

Le jury du baccalauréat consultera des livrets anonymes, ce qui permettra de réduire les risques de discrimination, notamment liés à l'établissement de scolarisation ou au lieu de résidence. En outre, il disposera du confort d'un outil numérique de visualisation des évaluations de l'élève.

Un gain d'efficacité

Les données relatives à l'identité, au parcours scolaire et aux enseignements suivis par chaque élève seront automatiquement récupérées depuis les applications existantes, de même que les moyennes contenues dans les logiciels de gestion des notes. Les personnels, enseignants et non-enseignants, seront ainsi déchargés du travail de recopie manuelle.

En outre, les enseignants auront la possibilité d'accéder aux livrets et de les renseigner à distance, s'ils le

souhaitent.

Enfin, l'achat des livrets papier, leur transport, leur manutention en vue du jury du baccalauréat puis leur stockage et leur distribution un par un aux candidats seront évités.

Un déploiement progressif

Le livret scolaire dématérialisé a été expérimenté avec succès depuis 2013 dans quatre académies (Toulouse, Rennes, Reims et Besançon) pour la série ST2S. Les principales fonctionnalités de l'application et la fiabilité de l'importation des données d'abord, puis les fonctionnalités liées aux délibérations des jurys et la procédure d'anonymisation des livrets ont ainsi été vérifiées avec succès.

Cette expérimentation réussie et les avis positifs des instances concernées permettent d'étendre progressivement le dispositif, en vue de sa généralisation pour les séries générales et technologiques à l'horizon 2018, pour les spécialités professionnelles par la suite.

Pour la session 2015-2016, LSL concernera :

- les candidats au baccalauréat de la série ST2S de toutes les académies ;
- les candidats au baccalauréat des autres séries technologiques (sauf STHR, STAV et TMD) dans les académies expérimentatrices (Besançon, Grenoble, Rouen, Toulouse) ;
- les élèves de première de toutes les séries technologiques (sauf STHR, STAV et TMD) et de la série L dans toutes les académies ;
- certains élèves de première des séries S et ES (décision en cours d'arbitrage).

Année scolaire	Séries	Classe de Première	Classe de Terminale	Session du baccalauréat
2013-2014	ST2S	4 académies (Besançon, Reims, Rennes, Toulouse)		
2014-2015	ST2S	Toutes les académies	4 académies (Besançon, Reims, Rennes, Toulouse)	2015 (4 académies)
	Séries technologiques StD2A, STI2D, STL, STMG	4 académies (Besançon, Grenoble, Rouen, Toulouse)		
2015-2016	ST2S	Toutes les académies	Toutes les académies	2016
	Séries technologiques STD2A, STI2D, STL, STMG	Toutes les académies	4 académies (Besançon, Grenoble, Rouen, Toulouse)	
	L	Toutes les académies		
	S et ES	4 académies (Besançon, Reims, Rouen, Toulouse)		
2016-2017	Toutes les séries technologiques (sauf STAV et TMD)	Toutes les académies	Toutes les académies	2017
	L	Toutes les académies	Toutes les académies	2017
	S et ES	Toutes les académies	4 académies (Besançon, Reims, Rouen, Toulouse)	2017

Année scolaire	Séries	Classe de Première	Classe de Terminale	Session du baccalauréat
2017-2018	Toutes les séries technologiques (sauf STAV et TMD)	Toutes les académies	Toutes les académies	2018
	Toutes les séries générales	Toutes les académies	Toutes les académies	2018

La mise en œuvre dans les établissements : quelques étapes-clés

Le LSL remplace le livret scolaire papier, même si, dans certaines situations (candidats libres ou scolarisés dans les établissements à l'étranger, cas de recours,...), une « solution papier » pourra être envisagée. Dans les établissements, les opérations doivent se dérouler de la façon suivante :

Au cours de l'année :

- A l'issue du constat de rentrée, provoquer la constitution du livret scolaire des élèves de classes de première par la remontée des données issues d'une part de SIECLE, d'autre part de STS Web ; pour les élèves de classe terminale, s'assurer de l'existence du livret déjà renseigné pour l'année précédente ;
- Faire les saisies ou les mises à jour des services dans STS Web pour qu'ils puissent être exportés dans SIECLE, afin que les enseignants soient associés aux structures (classes, groupes) dont ils ont la charge (attention à bien associer les enseignants aux disciplines de la série dans lesquelles ils enseignent) ;
- Importer les notes en provenance des logiciels de gestion de notes dès la classe de première et au moins une fois en fin d'année afin de constituer un livret complet pour l'année scolaire ;
- Animer et suivre la saisie des éléments non importés dans les livrets par les enseignants ;
- Si les comptes parents sont déployés dans l'établissement, ouvrir le module LSL dans le module « Administration téléservices » des services en ligne, accompagner les élèves et les familles dans l'utilisation du service en ligne (information, suivi, jalons importants,...).

Dans la période de l'examen :

- Au plus tard 60 jours avant les délibérations du premier groupe (Avant J-60, soit avant mi-mai): envoyer les identifiants élèves au Référentiel National ;
- Avant J-30 (avant mi-juin): permettre par tout moyen disponible (téléservices en particulier) aux élèves et aux familles de consulter le livret scolaire, de manière à pouvoir éventuellement exercer leur droit de rectification ou d'opposition ;
- Avant J-10 (avant fin juin): transmettre au référentiel national les statuts « livret papier » et les livrets numériques après validation ;
- Après publication des résultats du 2nd groupe du baccalauréat : constituer les livrets définitifs en réceptionnant les visas du jury, informer les familles de la mise à disposition du livret par les services en ligne, les avertir de la date limite de l'accès à ces livrets.

J : jour des délibérations du 1er groupe

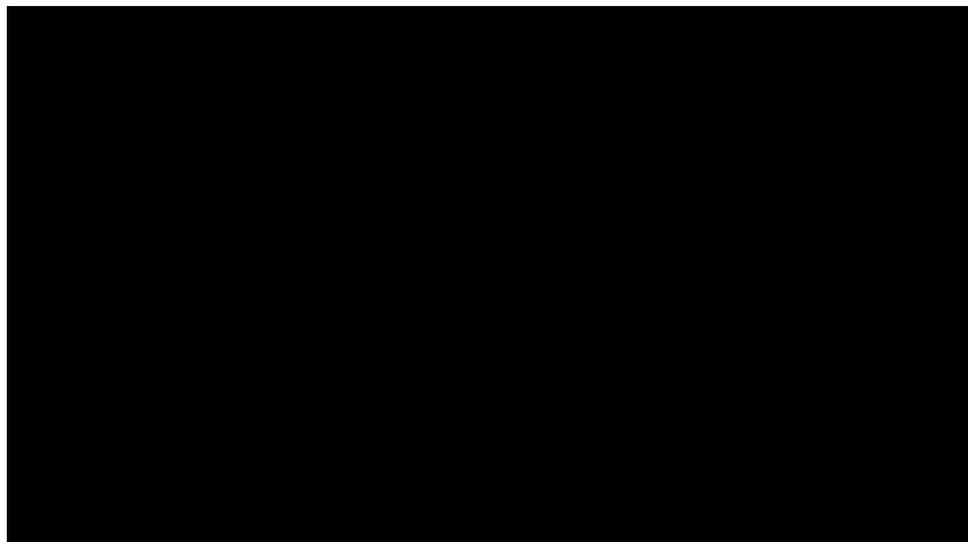
Les dates indiquées peuvent varier selon les académies

Ressources d'accompagnement pour la mise en oeuvre du LSL

dans les établissements

Dans le cadre du déploiement de l'application LSL, une documentation et une aide en ligne prenant en compte l'ensemble des questions posées par les expérimentateurs sont mises à la disposition des établissements :

Vidéo de présentation du LSL



Le Livret Scolaire Numérique par *eduscol*

- Des manuels d'utilisateurs régulièrement mis à jour et des conseils techniques sont fournis par les DSI de chaque académie.
- En cas de difficulté persistante, une cellule d'aide (DSI) est joignable dans chaque académie.

Pour les élèves et leurs représentants légaux :

-  [Questions-réponses à propos du LSL](#)

Pour les enseignants :

-  [Guide utilisateur de l'enseignant](#)

Pour les chefs d'établissement :

-  [Questions-réponses à propos du LSL](#)
-  [Guide utilisateur du chef d'établissement](#)
-  [Aide-mémoire](#)

Mis à jour le 25 février 2016

Partager cet article

